

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 04 mai 2020

DÉLIBÉRATION n°2020-18

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 4 mai 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le lundi 27 avril 2020.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 2 mars 2020.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 2 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	21
Abstentions :	3
Votes exprimés :	18
Pour :	16
Contre :	2

Pièce jointe :

- compte rendu du conseil d'administration du 2 mars 2020.

Fait à Tours, le 5 mai 2020
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 06/05/2020

Transmise au recteur le : 06/05/2020

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 02 mars 2020**

Membres présents

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Anne DUITTOZ ; M. Emmanuel NERON ; M. Claude OPHELE ; M. Philippe PREVOST ; Mme Pascale REVERDIAU ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;
M. Jean FABRI ; M. David FIALA ; Mme Mathilde GRALEPOIS ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Killian RASCHEL ; M. Clovis TAUBER ;
M. Pascal MEICHEL ; Mme Emily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Emmanuel THIBAUT ; Mme Dominique VAILLANT ; M. Benoit WOLF ;
M. Quentin HENNION-IMBAULT ;
Mme Anne BESNIER ;

Ont donné procuration

Mme Catherine BELZUNG à M. Philippe ROINGEARD
M. Alexandre CHAS à M. Philippe VENDRIX
Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe ROINGEARD
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne MANSON, Vice-présidente du conseil d'administration, chargée des moyens ;
M. Daniel ALQUIER, Vice-président de la commission de la recherche ; Mme Cécile GOI, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie étudiante ; M. Jean-Charles BILLAULT, Vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Marc DESMET, Vice-président des relations internationales ; Mme Concetta PENNUTO, Vice-présidente chargée de l'égalité, du handicap et de la diversité ; M. Pascal RAOULT, Vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Eric ZOUKOUA, Vice-Président chargé des finances ; M. Jérôme BARRERE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, agent comptable ; M. Didier SABOURAULT, Directeur du cabinet du Président ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; M. Alexis CHOMMELOUX, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI, Directeur de l'UFR Arts et sciences humaines ; M. Bruno BOISSAVIT, Directeur du service commun de la documentation ; M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines ; Mme Florence Alary, Directrice du CLOUS ; Mme Bénédicte FROMENT, Directrice de la vie étudiante.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 21 février 2020.

Le compte rendu du conseil d'administration du 21 février 2020 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2020-01.

2. INFORMATIONS GENERALES

- Information sur le Covid-19

Un point est fait sur les éléments à notre disposition relatifs au virus Covid-19. Le niveau d'alerte vient de passer au stade 2. Il est par ailleurs nécessaire de suivre les consignes sanitaires.

Cette situation a amené l'université à suspendre les mobilités internationales ou des déplacements. Compte tenu de cette situation liée au Covid-19, il est proposé de mettre en place un fonds d'urgence pour rembourser ou indemniser les étudiants et personnels ayant eu à engager des frais.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le remboursement des frais liés au Covid-19 par la délibération n°2020-13.

- Rapport du médiateur et renouvellement du mandat.

Conformément à l'article 10 de l'annexe aux statuts de l'université, M. Christian Garbar, médiateur de l'université, présente son rapport d'activité 2018-2019. Son mandat de deux années étant arrivé à son terme, il est proposé de le renouveler.

M. Christian Garbar, également référent déontologue de l'université, présente aussi son rapport d'activité. La décision de reconduction de son mandat de référent déontologue relève de la décision du Président de l'université.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le renouvellement du mandat de M. Christian Garbar en qualité de médiateur de l'université par la délibération n°2020-12.

- Information sur les élections aux conseils centraux

Les élections pour le renouvellement des représentants étudiants aux conseils centraux auront lieu les 4 et 5 mars prochains. Il faut signaler que pour la commission recherche, il n'y a eu qu'une seule candidature dans un seul des quatre secteurs de formation. Il sera nécessaire d'organiser une nouvelle élection pour les trois secteurs de formation sans candidat.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Compte financier et exécution budgétaire 2019.

Le conseil d'administration doit approuver les éléments d'exécution budgétaires suivantes :

- Niveau d'emploi :
 - 2397 ETPT ;
 - . dont 2038 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
 - . dont 359 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 206 571 896 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 163 215 511 € de personnel ;
 - 31 206 369 € de fonctionnement ;
 - 0 € d'intervention ;
 - 12 150 016 € d'investissement ;

- 208 254 891 € de crédits de paiement :
 - 163 215 511 € de personnel ;
 - 25 219 698 € de fonctionnement ;
 - 0 € d'intervention ;
 - 19 819 683 € d'investissement ;
- 209 896 412 € de recettes ;
- 1 641 521 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- -1 587 037 € de variation de trésorerie ;
- 4 512 516 € de résultat patrimonial ;
- 8 465 690 € de capacité d'autofinancement ;
- 2 964 892 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de 4 512 516, 33€, en totalité au compte 110-report à nouveau.

B- Fondation universitaire

1-Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 66 610 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 5 608 € de personnel ;
 - 60 359 € de fonctionnement ;
 - 0 € d'intervention ;
 - 642 € d'investissement ;
- 64 915 € de crédits de paiement :
 - 5 608 € de personnel ;
 - 58 665 € de fonctionnement ;
 - 0 € d'intervention ;
 - 642 € d'investissement ;
- 37 850 € de recettes ;
- -27 065 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- -31 152 € de variation de trésorerie ;
- -32 206 € de résultat patrimonial ;
- -32 204 € de capacité d'autofinancement ;
- -32 846 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de -32 206,18 € pour la Fondation au C/119, en diminution du report à nouveau.

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires par la délibération n°2020-02 (3 abstentions).

3.2. Propositions de la commission des moyens du 21 février 2020.

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 21 février 2020 suivantes :

- Modification du tarif du DU gestion et médiation des conflits

Le conseil d'administration approuve les propositions de la commission des moyens du 21 février 2020 par la délibération n°2020-03 (3 abstentions).

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Statuts de la commission CVEC et règlement de l'appel à projets CVEC.

Le conseil d'administration doit approuver la création d'une commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la CVEC dans le cadre de l'appel à projet dont le règlement est également soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve les statuts de la commission CVEC et règlement de l'appel à projets CVEC par la délibération n°2020-04 (3 abstentions).

4.2. Statuts du CESR.

Le conseil d'administration doit approuver les modifications des statuts du CESR proposées par le conseil du CESR réuni le 16 janvier 2020. Il s'agit essentiellement de modifications concernant la composition du conseil (augmentation du nombre de représentants) et de mises à jour.

Le conseil d'administration approuve les statuts du CESR par la délibération n°2020-05 (2 abstentions).

4.3. Conventions internationales.

Le conseil d'administration doit approuver les conventions internationales suivantes :

1. Création – Convention d'échange d'étudiants – Nagaoka Institute of Technology (Japon) – Department of Information and Management Systems Engineering
2. Renouvellement - Convention échange d'étudiants – Korea University (Corée du Sud)
3. Renouvellement - Convention échange d'étudiants – Concordia University (Canada)
4. Renouvellement - Convention échange d'étudiants – Simon Fraser University (Canada)
5. Renouvellement - Convention échange d'étudiants – Vellore Institute of Technology (Inde)
6. Création – Accord-cadre – Bujumbura International University (Burundi)
7. Création – Accord-cadre – Nagaoka Institute of Technology (Japon)
8. Création – Accord-cadre – Naresuan University (Thaïlande)

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions internationales par la délibération n°2020-06.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs – rentrée 2020.

Le conseil d'administration doit approuver l'additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs – rentrée 2020.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs – rentrée 2020 par la délibération n°2020-07.

5.2. Additif à la campagne d'emplois des Biatss – rentrée 2020.

Le conseil d'administration doit approuver l'utilisation des emplois Biatss qui sont devenus vacants ou qui seront vacants au cours de l'année universitaire 2020-2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs – rentrée 2020 par la délibération n°2020-08.

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1. Propositions de la CFVU du 6 février 2020 – pédagogie et vie étudiante.

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la CFVU du 6 février 2020 concernant la pédagogie et la vie étudiante :

- calendrier universitaire 2020-2021 ;
- bornage de l'année universitaire 2020-2021 ;
- calendrier des inscriptions administratives 2020-2021 ;
- règlement relatif à l'organisation des jurys 2019-2020 ;
- subventions FSDIE (commission FSDIE du 29 novembre 2019).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 6 février 2020 par la délibération n°2020-09.

6.2. Propositions de la CFVU du 6 février 2020 – diplômes et conventions.

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la CFVU du 6 février 2020 concernant les diplômes et les conventions :

- diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (MCC) ;
- maquette de la capacité en addictologie ;
- convention avec l'institut national de formation et d'enseignement professionnel du caoutchouc ;
- convention avec l'université de Bochum (renouvellement du double diplôme de master d'histoire) ;

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 6 février 2020 – diplômes et conventions par la délibération n°2020-10.

6.3. Approbation des propositions de la commission CVEC

Le conseil d'administration doit approuver les projets proposés par la commission CVEC consécutifs à l'appel à projets.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission CVEC des 7 novembre et 20 décembre 2019 et du 13 février 2020 listées en pièce jointe, sous réserve de deux corrections d'erreurs matérielles (projet association YUS, lire 251€ et non 1110 ; projet SUAPS, lire 360 040€ au lieu de 340 060€) par la délibération n°2020-11.

7.1. Compte rendu de la commission recherche du 21 janvier 2020

Daniel Alquier, vice-président recherche et valorisation, présente les principaux points évoqués lors de la commission recherche du 21 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 28 avril 2020

Le Président,

Philippe Vendrix

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)